



**LES ATELIERS DU BOCAGE (ADB)**

La Boujalière

79140 LE PIN

A l'attention de Monsieur Antoine DROUET,

Courbevoie, le 15 janvier 2020

Objet : Prorogation du contrat-type au titre de l'article R543-200-1 du code de l'environnement

Monsieur,

Nos sociétés sont liées par un contrat-type au titre de l'article R543-200-1 du code de l'environnement ayant pris effet le 1er janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2019.

Par la présente, nous vous proposons de proroger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2020.

Nous vous remercions de nous confirmer votre accord en apposant votre signature ainsi que la mention « lu et approuvé – bon pour accord » ci-dessous :

Bon pour accord de la société LES ATELIERS DU BOCAGE (ADB), représentée par Monsieur Antoine DROUET, dûment habilité à cet effet :

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »*

**Lu et approuvé – bon pour accord**

DocuSigned by:  
  
1F69A956C8084BF...

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas proroger ce contrat, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception, dans les huit (8) jours suivant la date d'envoi de ce courrier, à l'adresse suivante :

**ecosystem – Direction Juridique**

**34/40 Rue Henri Regnault**

**92068 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Nathalie YSERD

Directrice Déléguée

DocuSigned by:  
  
6316D641264E461...